

## **CONCERTATION PUBLIQUE**

### **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU BILAN**

**Au titre des articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme**

---

### **Projet de renouvellement urbain du secteur Courbet – Cerdan à Brest Centre**

Par délibération n° C-2019-06-142 du 28 juin 2019 et conformément aux articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a approuvé le bilan de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain du secteur Courbet – Cerdan à Brest Centre.

Le bilan de la concertation sera tenu à la disposition des personnes intéressées,

**du 30 juillet 2019 au 6 septembre 2019 inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel de Brest métropole,  
24 rue Coat Ar Guéven à Brest
- à la Mairie de Brest,  
2 rue Frézier
- sur le site internet [www.brest.fr](http://www.brest.fr).